

photo aérienne



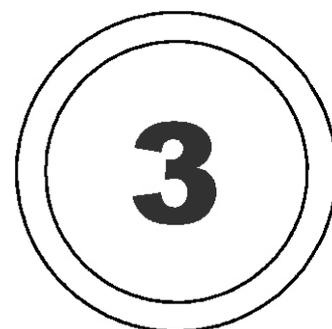
PLAN LOCAL D'URBANISME DE RICHEMONT



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

APPROBATION : 24 juin 1980

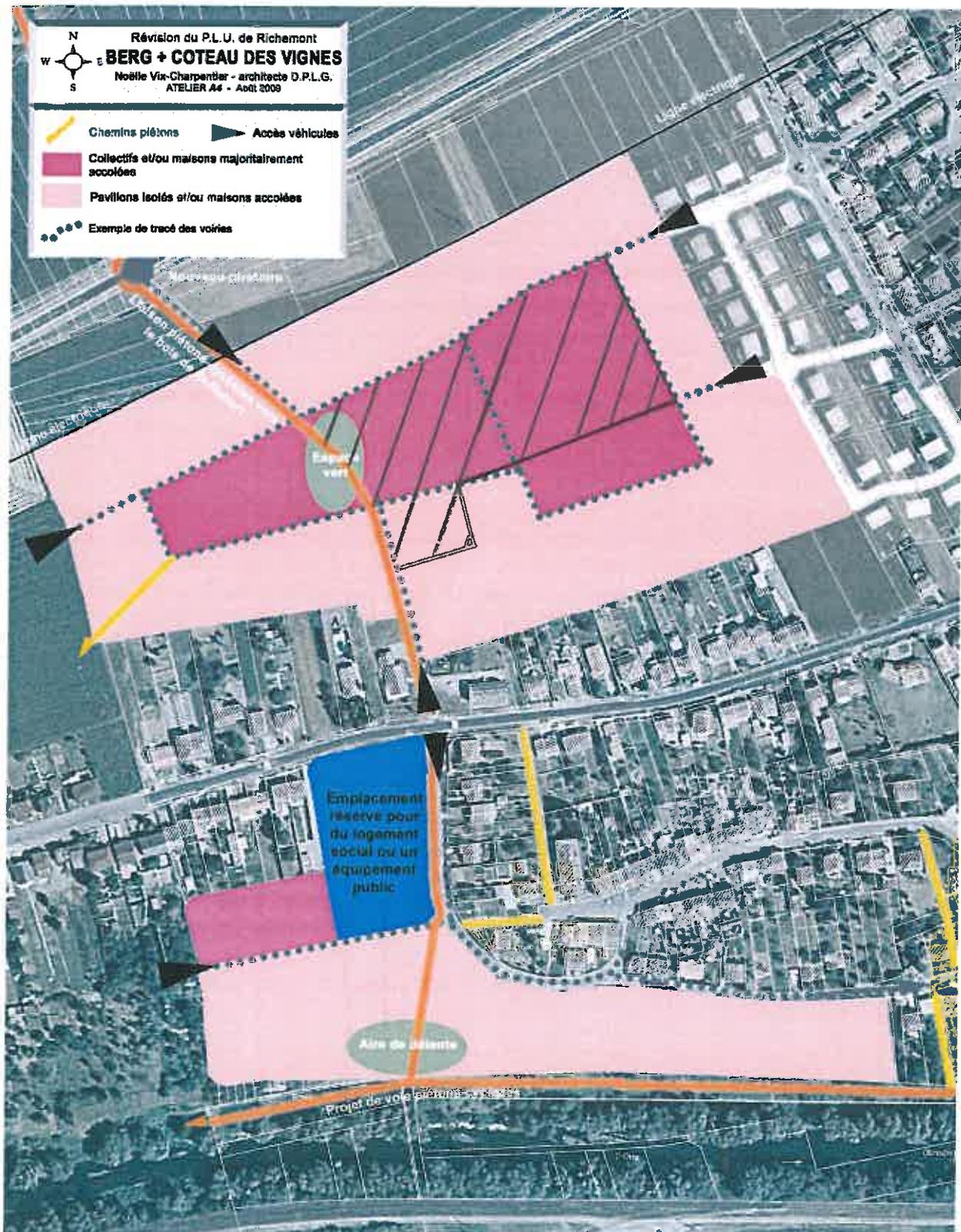
APPROBATION DE LA DERNIERE REVISION
PAR D.C.M. DU : 10 septembre 2009



A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 Metz
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr

THEME 2 : LE BERG ET LE COTEAU DES VIGNES

Directive d'aménagement pour l'extension des quartiers du Berg et de Bévange en direction de Boussange (commune de Gandrange).



Au nord de la route de Boussange, le quartier du Berg va pouvoir connaître une nouvelle extension qui, en concertation avec la commune de Gandrange, tissera un lien fort entre Richemont et le quartier voisin de Boussange. La continuité urbaine existe en effet déjà entre les communes de Gandrange et de Richemont au niveau de la route de Boussange, il est donc cohérent de renforcer ce lien par les opérations d'urbanisme futures.

Comme pour les premières tranches du lotissement du Berg, l'urbanisation sera contenue au sud de la ligne à haute tension, ce qui permettra de maintenir les habitations à bonne distance de cette ligne mais aussi et surtout de la route départementale et des nuisances sonores qui en découlent. Cela dit, afin d'améliorer l'accès au quartier, un giratoire devrait être aménagé sur la R.D.54 avec une nouvelle voie pénétrante.

Le noyau du nouveau quartier accueillera un habitat plutôt dense composé majoritairement de collectifs et de maisons accolées, alors que les franges nord et sud pourront être aménagées avec des parcelles destinées à des maisons individuelles plus isolées, dans le but d'assurer la transition avec la zone agricole d'une part et le tissu urbain assez lâche de la route de Boussange d'autre part.

En bordure sud de la route de Boussange, un îlot dense contribuera à structurer cet axe de communication important, et se rapprochera de la densité du centre ancien de Bévange qui est voisin. Cet îlot sera essentiellement réservé à du logement social ou à un équipement public. La frange sud du quartier, situées à flanc de coteau, sera moins dense (maisons individuelles, accolées ou non), afin de présenter de plus vastes jardins en bordure de l'Orne, mais aussi pour s'harmoniser avec les pavillons installés au coup par coup le long de la rue de la Fontaine (plus à l'est).

Une voie nouvelle permettra de relier ce nouveau quartier au coteau de Boussange (territoire de Gandrange, à l'ouest) qui pourrait également être urbanisé à plus long terme. Tout sera fait pour assurer le meilleur travail de couture possible entre les deux communes de Richemont et de Gandrange, comme pour l'extension du lotissement du Berg.

Etant donné qu'une piste piétons-cyclistes communautaire devrait voir le jour sur les berges de l'Orne, et que le bois de Saint-Hubert verra ses aménagements de loisirs renforcés, un axe piétons-cyclistes sera réalisé entre l'Orne et ce bois au travers des nouveaux quartiers. Il sera le support d'espaces verts pouvant accueillir par exemple des jeux pour les enfants, une halte pour les cyclistes, des bassins de rétention paysagers, ...